

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

83.138

Objet

VERSEMENT D'HONORAIRES DE LA
SEMIPAR A LA VILLE pour la
maîtrise d'oeuvre de travaux
réalisés par les Services
Techniques.

DATE DE CONVOCATION

9 AOUT 1983

DATE D'AFFICHAGE

9 AOUT 1983

Nombre de conseillers
en exercice 33
Nombre de présents 23
Nombre de votants 28

JUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

REGU A LA MAIRIE - PROCEVERBALE DU CONSEIL MUNICIPAL

25. AOUT 1983

COMMUNE DE ROYAN

APPLICATION EST

du 2-3-1983

L'An mil neuf cent quatre vingt trois

le DIX SEPT AOUT

à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI, FABER, TAP, BOUTET, MOST, LE GUEUT, BUSSEREAU, POUMAILLOUX, DAUZIDOU, BENOIT, BARBAT, Mme BUCHET, M. CANDAU, Mme DE GAYE, Mme EPAGNEAU, Mme FONTAN, M. GAVEN, Mme LAFAYE, MM. LACOTTE, MONNARD, Mme RAILLAT, MM. REVOLAT, ROUDOT.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. LAPERCHE par M. FABER - M. THOMAS par M. BENOIT - M. COUNIL par M. LE GUEUT - Me GEOFFROY par M. GAVEN - M. BERTHOME par M. REVOLAT.

Absents : MM. Melle DEVIGNE - MM. PAPEAU, MARCONI - Mme GAUDIN - Mme JEAN.

M. BUSSERRAU

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La convention en date du 11 Juin 1982 relative au concours apporté par les Services Techniques à la Société Anonyme d'Economie Mixte pour la Gestion et la mise en Valeur des Ports et Aménagements Touristiques de la Région de ROYAN (SEMIPAR), prévoit le versement d'honoraires à la Ville de ROYAN, dont une partie sera reversée aux différents intéressés, conformément à la réglementation en vigueur.

La circulaire n° 80-333 du 16 Octobre 1980, précise qu'il conviendrait que la Collectivité conserve une part des honoraires en compensation des frais généraux supportés par elle. Il serait souhaitable que cette part ne soit pas inférieure à 25 %.

Il en résulte que si les intéressés peuvent bénéficier des primes de technicité pour certains travaux et des honoraires pour d'autres travaux, ils pourront cumuler ces avantages jusqu'à concurrence de 100 % du traitement budgétaire.

Le montant total des honoraires pour l'aménagement de 10 courts de tennis (lettre de commande du 3.9.1982) s'élève à la somme de 34.320 F hors taxes.

Compte-tenu de la part conservée par la Collectivité, s'élevant à la somme de 8.580 F, soit 25 % du montant, il reste une somme de 25.740 F à répartir entre les intéressés.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement pour verser le reste des honoraires aux intéressés suivant la répartition ci-dessous :

NOM	EMPLOI	%	MONTANT
MM. PERAUDEAU	D.S.T.	14,39	3.703,98
METAIS	I.S.	12,85	3.307,59
MOINE	A.T.C.	11,72	3.016,73
LAGUIBAUT	A.T.C.	11,72	3.016,73
MARECHAL	A.T.C.	11,72	3.016,73
COYNAULT	A.T.	9,40	2.419,56
BELLET	A.T.	9,40	2.419,56
GOURDON	C.T.	9,40	2.419,56
GABORIT	C.A.	9,40	2.419,56
		100,00	25.740,00

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu la circulaire n° 80-333 du 16 Octobre 1980

Vu la délibération du Conseil Municipal et la convention du 11 Juin 1982,

DECIDE :

- d'arrêter le montant total des honoraires à la somme de 34.220 F hors taxes correspondant à la mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de 10 courts de tennis.

- d'encaisser la recette correspondante au Chapitre 931, Article 7339 du Budget de l'exercice 1983.

- de mandater une partie des honoraires au personnel des Services Techniques conformément à la circulaire n° 80-333 du 16 Octobre 1980 suivant la répartition ci-dessous :

M. PERAUDEAU	3.703,98 F
M. METAIS	3.307,59 F
M. MOINE	3.016,73 F
M. LAGUIBAUT	3.016,73 F
M. MARECHAL	3.016,73 F
M. COYNAULT	2.419,56 F
M. BELLET	2.419,56 F
M. GOURDON	2.419,56 F
M. GABORIT	2.419,56 F

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Chapitre 931, Article 610 du Budget de l'exercice 1983.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué



[Handwritten signature]